



Alerte en fiscalité canadienne

COVID-19 – Récentes mesures de soutien fédérales

Le 12 mai 2020

Le gouvernement fédéral continue de travailler sur des mesures de soutien pour contrebalancer les effets économiques de la COVID-19 et certaines annonces ont été faites au cours des derniers jours, notamment l'établissement du Crédit d'urgence pour les grands employeurs.

Notre équipe de la Fiscalité et des Services juridiques surveille attentivement les annonces des gouvernements et restera disponible pour vous offrir du soutien en cette période incertaine et sans précédent.

Dans cette mise à jour, nous faisons état des annonces récentes du gouvernement fédéral en vue de soutenir le secteur agricole, les entreprises et les aînés vulnérables.

Personnes-ressources :

Philippe Bélair

Leader, Fiscalité et Services juridiques
Tél. : 514-393-7045

Albert Baker

Leader national de la politique fiscale
Tél. : 416-643-8753

Atlantique

Katie Rogers

Tél. : 506-663-6728

Québec et RCN

Patrick Bilodeau

Tél. : 613-751-5447

MESURES FÉDÉRALES – Les 5, 11 et 12 mai 2020

Le 5 mai 2020

Soutien pour les agriculteurs, les entreprises agroalimentaires et la chaîne d'approvisionnement alimentaire

Un investissement de plus de 252 millions de dollars a été annoncé pour le secteur agricole afin de soutenir les agriculteurs, les éleveurs, les producteurs agricoles et les transformateurs d'aliments qui assurent un approvisionnement sûr et fiable. Ces mesures de soutien ciblées comprennent ce qui suit :

- Un Fonds d'urgence pour la transformation de 77,5 millions de dollars est mis sur pied pour aider les producteurs d'aliments à accéder à davantage d'équipements de protection individuelle, à s'adapter aux protocoles sanitaires, ainsi qu'à automatiser ou à moderniser leurs installations, leurs processus et leurs opérations, de même que pour leur permettre de répondre aux nouvelles pressions causées par la COVID-19.
- Un financement pouvant atteindre 125 millions de dollars est octroyé pour le lancement d'initiatives nationales sous Agri-relance pour aider les producteurs confrontés aux coûts supplémentaires engendrés par la COVID-19. Des fonds seront notamment mis de côté pour des programmes de gestion des bovins et des porcs, afin de gérer le bétail en réserve dans les fermes à la suite de la fermeture temporaire des usines de transformation des aliments.
- Un fonds initial de 50 millions de dollars est alloué au lancement du premier programme d'achat des aliments excédentaires dont le but est d'aider à redistribuer les aliments existants et invendus aux organisations alimentaires locales qui aident les personnes vulnérables.
- Les possibilités d'élargir le programme Agri-protection seront explorées afin d'inclure la pénurie de main-d'œuvre comme risque admissible pour l'industrie horticole. Cela permettrait d'éviter les pertes de production dues à une main-d'œuvre insuffisante, advenant le cas où les producteurs ne trouvent pas la main-d'œuvre nécessaire pour effectuer les récoltes.
- Une hausse des paiements provisoires de 50 % à 75 % est instaurée grâce à Agri-stabilité. Ce changement a déjà été mis en œuvre dans certaines provinces et le gouvernement fédéral continue de collaborer avec les provinces et les territoires pour déployer ce changement.
- Le gouvernement fédéral propose également d'augmenter le plafond d'emprunt de la Commission canadienne du lait de 200 millions de dollars afin de soutenir les coûts liés à l'entreposage temporaire du fromage et du beurre pour éviter le gaspillage alimentaire. D'autres détails seront communiqués prochainement puisque des modifications législatives sont nécessaires pour mettre en œuvre cette mesure.

Mohamed Sheibani

Tél. : 613-751-5320

Ontario

Gary Gluckman

Tél. : 416-601-6029

Prairies

Mark Navikenas

Tél. : 403-267-1859

Colombie-Britannique

David Mueller

Tél. : 604-673-2661

Liens connexes :

[Services de fiscalité de Deloitte](#)

Le 11 mai 2020

Mesures de soutien économique, nouvelles ou élargies, pour les entreprises

Le gouvernement fédéral a annoncé des mesures de soutien, nouvelles ou élargies, pour aider les entreprises, peu importe leur taille, à maintenir leurs liquidités et protéger les emplois des travailleurs canadiens pendant le ralentissement économique en cours. Ces mesures comprennent :

- Le Crédit d'urgence pour les grands employeurs (CUGE) est instauré et offrira un financement de transition aux plus grands employeurs du Canada dont les besoins financiers ne peuvent être comblés par les mécanismes conventionnels durant la pandémie. Cette mesure vise à permettre à ces employeurs de poursuivre leurs activités, de se positionner pour une relance économique rapide et d'éviter, lorsque possible, la faillite d'entreprises qui seraient viables sur le plan économique dans d'autres circonstances. Cette aide ne pourra servir à régler des cas d'insolvabilité ou à restructurer une entreprise, ni à fournir un financement aux entreprises qui ont déjà la capacité de passer à travers la crise. Les autres modalités du programme et les principes directeurs clés comprennent ce qui suit :
 - Le programme sera ouvert aux grandes entreprises à but lucratif, à l'exception de celles du secteur financier, ainsi qu'à certaines entreprises sans but lucratif, comme les aéroports, dont les revenus annuels se chiffrent généralement à 300 millions de dollars ou plus. Pour avoir droit au CUGE, les entreprises admissibles doivent demander un financement de 60 millions de dollars ou plus, mener des opérations importantes ou compter un effectif majeur au Canada.
 - Les entreprises qui présenteront une demande devront démontrer ce qu'elles entendent faire pour protéger les emplois et poursuivre leurs investissements. De plus, elles devront s'engager à respecter les conventions collectives et à protéger les régimes de retraite des travailleurs. De plus, le programme imposera des limites fermes concernant les dividendes, les rachats d'actions et la rémunération des dirigeants.
 - Au moment de déterminer l'admissibilité au CUGE d'une entreprise, son dossier en matière d'emploi, de fiscalité et d'activité économique au Canada ainsi que sa structure organisationnelle et ses arrangements financiers à l'étranger pourraient faire l'objet d'une évaluation. Les entreprises reconnues coupables de fraude fiscale n'auront pas accès au programme.
 - En outre, les entreprises bénéficiaires devront s'engager à publier annuellement des rapports de divulgation de l'information liée au climat, conformément aux exigences du Groupe de travail sur la divulgation de l'information financière relative aux changements climatiques du Conseil de stabilité financière, y compris la façon dont leurs opérations futures appuieront la durabilité environnementale et les objectifs nationaux en matière de climat.
 - L'aide gouvernementale offerte grâce au CUGE sera versée par la Corporation de développement des investissements du Canada (CDEV), en collaboration avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada (ISDE) et le ministère des Finances. Ce financement a été conçu pour être versé de manière uniforme à tous les secteurs admissibles. Toutefois, les dynamiques sectorielles globales

seront prises en compte lors de l'évaluation des demandes dans le cadre des processus dirigés par ISDE.

- Dans le but d'offrir un soutien en temps opportun, l'admissibilité au CUGE sera déterminée en fonction de modalités économiques communes.
- Le gouvernement en est aux dernières étapes de la création du programme et des renseignements sur le processus de demande suivront sous peu.
- Le gouvernement fédéral élargira le Programme de crédit aux entreprises (PCE) aux entreprises de taille moyenne qui ont des besoins plus importants en financement. Les mesures de soutien offertes aux moyennes entreprises comprendront des prêts allant jusqu'à 60 millions de dollars par entreprise et des garanties d'au plus 80 millions de dollars. Dans le cadre du PCE, Exportation et développement Canada (EDC) et la Banque de développement du Canada (BDC) travailleront avec les prêteurs du secteur privé afin de faciliter l'accès aux capitaux pour les entreprises canadiennes de tous les secteurs et de toutes les régions.
- Le gouvernement fédéral continuera à offrir du financement aux entreprises par l'intermédiaire de Financement agricole Canada, de la BDC et d'EDC, notamment au moyen du Compte du Canada. Le gouvernement pourra ainsi répondre à de nombreux besoins financiers, y compris ceux de certains grands employeurs qui sont confrontés à une augmentation des risques, tout en protégeant adéquatement les contribuables par des modalités strictes.

Le 12 mai 2020

Soutien additionnel pour les aînés

Le gouvernement fédéral a annoncé des mesures supplémentaires pour fournir aux aînés vulnérables une plus grande sécurité financière et un accès aux services pour les aider à faire face aux importants défis économiques et sociaux ainsi qu'aux répercussions en matière de santé découlant de la COVID-19. Ces mesures comprennent ce qui suit :

- Un soutien financier supplémentaire de 2,5 milliards de dollars est alloué pour le versement d'un paiement unique non imposable de 300 \$ aux aînés admissibles à la pension de la Sécurité de la vieillesse (SV), auquel s'ajoutent 200 \$ de plus pour les aînés admissibles au Supplément de revenu garanti (SRG). Ainsi, les personnes admissibles à la SV et au SRG recevront 500 \$ pour les aider à assumer les coûts supplémentaires attribuables à la COVID-19.
- Le programme Nouveaux Horizons pour les aînés est élargi grâce à un investissement supplémentaire de 20 millions de dollars afin d'appuyer les organismes qui réalisent des projets communautaires visant à réduire l'isolement, à améliorer la qualité de vie des aînés et à les aider à maintenir un réseau de soutien social.
- Les versements du SRG et de l'Allocation pour les aînés sont temporairement prolongés pour ceux dont les renseignements sur le revenu en 2019 n'ont pas été évalués. Ainsi, les aînés les plus vulnérables

continueront de toucher leurs prestations durant cette période où ils en ont le plus besoin. Pour éviter une interruption des versements, les aînés devraient fournir les renseignements sur leur revenu en 2019 dès que possible et au plus tard le 1^{er} octobre 2020.

Pour en savoir plus sur la COVID-19, veuillez consulter notre [carrefour d'information canadien](#) et notre [carrefour d'information mondial](#)

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l.
La Tour Deloitte
1190, avenue des Canadiens-de-Montréal, bureau 500
Montréal, Québec H3B 0M7
Canada

Ce document est publié par Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. à l'intention des clients et amis du Cabinet et ne doit pas remplacer les conseils judiciaires d'un professionnel. Aucune mesure ne devrait être prise sans avoir consulté préalablement un spécialiste. Vous utilisez le présent document à vos propres risques.

Deloitte offre des services dans les domaines de l'audit et de la certification, de la consultation, des conseils financiers, des conseils en gestion des risques, de la fiscalité et d'autres services connexes à de nombreuses sociétés ouvertes et fermées dans de nombreux secteurs. Deloitte sert quatre entreprises sur cinq du palmarès Fortune Global 500^{MD} par l'intermédiaire de son réseau mondial de cabinets membres dans plus de 150 pays et territoires, qui offre les compétences de renommée mondiale, le savoir et les services dont les clients ont besoin pour surmonter les défis d'entreprise les plus complexes. Pour en apprendre davantage sur la façon dont les quelque 264 000 professionnels de Deloitte ont une influence marquante – y compris les 14 000 professionnels au Canada – veuillez nous suivre sur LinkedIn, Twitter ou Facebook.

Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l., société à responsabilité limitée constituée en vertu des lois de l'Ontario, est le cabinet membre canadien de Deloitte Touche Tohmatsu Limited. Deloitte désigne une ou plusieurs entités parmi Deloitte Touche Tohmatsu Limited, société fermée à responsabilité limitée par garanties du Royaume-Uni, ainsi que son réseau de cabinets membres dont chacun constitue une entité juridique distincte et indépendante. Pour une description détaillée de la structure juridique de Deloitte Touche Tohmatsu Limited et de ses sociétés membres, voir www.deloitte.com/ca/apropos.

Deloitte souhaite offrir sur demande ses publications dans des formats accessibles et des aides à la communication.

© Deloitte S.E.N.C.R.L./s.r.l. et ses sociétés affiliées.